

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 17 septembre 2018 à **19 h**, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5

Monsieur Maxime Villemaire, conseiller district # 6, est absent.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2018-09-269

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CONSTATER ET DE MENTIONNER que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Autorisation d'embaucher une deuxième brigadière*
3. *Travaux d'urgence à l'usine d'eau potable*
4. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-09-270

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2018

2. **Autorisation d'embaucher une deuxième brigadière**

Considérant qu'il est primordial d'assurer la sécurité des écoliers marcheurs sur le chantier du pont du village pour la durée des travaux par l'ajout d'une deuxième brigadière;

Considérant qu'actuellement la sécurité du site est assurée par les employés des travaux publics;

Considérant la rencontre entre la directrice générale, madame Caroline Aubertin et une personne intéressée, qui s'est déroulée le 17 septembre 2018.

2018-09-271

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CONTINUER l'affichage du poste pour le recrutement d'une deuxième ressource, considérant que la personne rencontrée ne rencontrait les critères recherchés pour ce poste.

ADOPTÉE.



3. **Travaux d'urgence à l'usine d'eau potable**

Considérant le bris survenu sur la conduite de distribution du réseau « secteur Sainte-Julienne » à l'usine d'eau potable le 23 août 2018;

Considérant que les mesures correctrices, apportées en urgence pour rétablir la pression, s'avèrent non concluantes en raison de la forte pression générée par la pompe de surpression sur le joint de la conduite;

Considérant la localisation problématique du bris sur la conduite, soit près d'un changement de direction (90 degrés), ce qui nécessite le remplacement complet de la section de conduite affectée par le bris;

Considérant le règlement portant le numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle.

2018-09-272

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ENTÉRINER les travaux temporaires effectués à l'usine d'eau potable par *Brébeuf Mécanique de procédé inc.*

D'AUTORISER *Brébeuf Mécanique de procédé inc.*, à effectuer les travaux nécessaires, selon l'offre de service du 14 septembre 2018 (offre de service incluant les frais de travaux déjà effectués et ceux à venir).

D'AFFECTER cette dépense de **13 035 \$ plus taxes** aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41301-521 et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.



Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

- Original signé -
Caroline Aubertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2018

4. Période de questions des contribuables

Aucun contribuable n'est présent lors de la période de questions.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **20 h 28**, l'ordre du jour est épuisé.

**2018-09-273**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

- Original signé -
Michel Brisson
Maire et
Président d'assemblée

- Original signé
Caroline Aubertin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -
Michel Brisson
Maire et Président d'assemblée